



Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SyORP) (Siren : 200087740)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Viry-Châtillon
Arrondissement	Évry
Département	Essonne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	01/01/2019
Date d'effet	01/01/2019

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	163 route de Fleury
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	91170 VIRY-CHATILLON
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	293 502
Densité moyenne	767,00

Périmètres

Nombre total de membres : 34

- Dont 26 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
91	Angervilliers (219100179)	1 704
91	Ballainvilliers (219100443)	4 581
91	Breux-Jouy (219101060)	1 258
91	Briis-sous-Forges (219101110)	3 547
91	Courson-Monteloup (219101862)	590
91	Dourdan (219102001)	10 864
91	Épinay-sur-Orge (219102167)	11 295
91	Fontenay-lès-Briis (219102431)	2 100
91	Forges-les-Bains (219102498)	3 889
91	Janvry (219103199)	646
91	La Ville-du-Bois (219106655)	7 506
91	Le Val-Saint-Germain (219106309)	1 487
91	Limours (219103389)	6 843
91	Linas (219103397)	6 959
91	Marcoussis (219103637)	8 303
91	Montlhéry (219104254)	7 816
91	Nozay (219104585)	4 816
91	Pecqueuse (219104825)	578
91	Roinville (219105251)	1 391
91	Saint-Chéron (219105400)	5 124
91	Saint-Cyr-sous-Dourdan (219105467)	1 018
78	Sainte-Mesme (217805696)	942
78	Saint-Martin-de-Bréthencourt (217805647)	655
91	Saint-Maurice-Montcouronne (219105681)	1 608
91	Sermaise (219105939)	1 673
91	Vaugrigneuse (219106341)	1 292

- Dont 8 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
91	CA Coeur d'Essonne Agglomération (200057859)	CA
91	CA Communauté Paris-Saclay (200056232)	CA
91	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (200059228)	CA
78	CA Rambouillet Territoires (200073344)	CA
91	CC du Pays de Limours (CCPL) (249100074)	CC
91	CC Entre Juine et Renarde (CCEJR) (249100553)	CC
91	CC le Dourdannais en Hurepoix (CCDH) (249100595)	CC
75	Métropole du Grand Paris (200054781)	Métropole

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 5

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <p>- Hydraulique</p> <p><i>Compétence visant les missions associées à la GEMAPI décrites à l'article L211-7 du Code de l'environnement par la loi MAPTAM : Exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants. Compétence hydraulique agricole (arrêté n°669 du 31/12/18).</i></p>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Assainissement collectif</p> <p><i>Groupe "Assainissement" : ce bloc est composé de cinq compétences à activer au choix. Le syndicat exerce les compétences en assainissement eaux usées ou eaux pluviales suivantes : - eaux usées et eaux pluviales "collecte", - eaux usées et eaux pluviales "transport", - eaux usées et eaux pluviales "traitement" (voir arrêté n°669 du 31/12/18).</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- Assainissement non collectif</p> <p><i>Groupe "Assainissement" : ce bloc est composé de cinq compétences à activer au choix. Le syndicat exerce les compétences en assainissement eaux usées ou eaux pluviales suivantes : - eaux usées "système non collectif" (voir arrêté n°669 du 31/12/18).</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)</p> <p><i>Les compétences "Gestion des milieux aquatiques et des milieux naturels" incluent la compétence GEMAPI, les compétences visant les missions dites associées à la GEMAPI, la compétence visant les missions de gestion des milieux naturels et d'accueil du public et la compétence Hydraulique agricole. Ce bloc est constitué de 4 compétences à activer au choix (voir arrêté n°669 du 31/12/18).</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Compétence visant les missions associées à la GEMAPI. Le syndicat exerce cette compétence qui regroupe les missions dites associées à la compétence GEMAPI décrites à l'article L211-7 du Code de l'environnement par la loi MAPTAM du 27/01/14 pouvant être exercées par les collectivités territoriales dans le cadre du SAGE : 6°-7°-10°-9°-11°-12°. Sont compris dans l'exercice de cette compétence toutes études, tous travaux et toutes acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ces missions ainsi que toute action de sensibilisation et de communication associée (voir arrêté n°669 du 31/12/18).</i></p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)